

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le jeudi 28 septembre 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 septembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, Mme Laëtitia BOURJAT, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BECHERAS), Mme Stella BSERENI, M. Jérôme BERNARD, Mme Martine CARRIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jérôme LEBRAT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, M. Gibert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Christophe MONTBLANC, M. Bruno SENECLAUZE.

Présent(e)s en Visio : M. Guillaume VERMOREL (suppléant de M. Khalid ESSAYAR), M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Grégory MAZET, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Claude BRUN, M. Antoine-Alexandre CAVROY, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON.

Pouvoirs :

- M. Antoine-Alexandre CAVROY donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD

Assistaient en tant qu'invités : Mme Odile DOUZET, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, M. Bruno HILAIRE, M. Brice THIEBAUD, M. Frédéric JACOUTON et Jean-Charles MANRIQUE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 36

- o Pour : 36
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

REGLEMENT D'UTILISATION DES VEHICULES DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2123-18-1-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L721-3,
Vu le Décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article 6,
Vu la Circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,
Vu le budget du Syndicat Mixte Numérian,

Le Conseil Syndical peut mettre un véhicule de service ou de fonction à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Le véhicule de fonction est mis à la disposition d'un agent ou d'un élu de manière permanente en raison de la fonction qu'il occupe et peut être utilisé même en dehors des heures et des jours de services. La mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une déclaration aux organismes et administrations publiques concernés.

Le véhicule de service est celui dont les agents ou les élus de la Collectivité ont l'utilité pour leurs seuls besoins en période d'activité ou pour l'exercice de leur mandat, pendant les jours et heures d'exercices de celle-ci.

Une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution des véhicules de fonction et de services aux agents et élus de la Collectivité.

Il y a donc lieu d'approuver le règlement d'utilisation des véhicules de service et de fonction du Syndicat Mixte et la liste des emplois ouvrant droit à un véhicule de service ;

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation des véhicules du Syndicat Mixte figurant en annexe de la présente délibération ;
- **APPROUVE** les modalités d'attribution nominative d'un véhicule de fonction pour :
 - o Jean-Charles MANRIQUE Directeur général des services
- **APPROUVE** les modalités d'attribution nominative des véhicules de service pour :
 - o Odile DOUZET Responsable du Pôle administration générale
 - o Fabien GIRAUD Technicien itinérant
 - o Frédéric JACOUTON Responsable du Pôle Innovation
 - o Stéphane JEANNIN Administrateur réseau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

- Pierre LYONNET Administrateur réseau
 - Patrice ROUX Administrateur réseau
 - François-Régis SABY Technicien itinérant
- **AUTORISE** le remisage à domicile du véhicule de service le soir sur autorisation écrite de l'autorité territoriale, délivrée pour une durée d'un an renouvelable. Cette autorisation peut être retirée à tout moment, pour toutes les personnes listées ci-dessus, et à titre exceptionnelle, les personnes utilisatrices des véhicules en libre-service.
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À INSCRIRE** la dépense correspondante au budget sur les crédits prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 septembre 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD